

LA TRIBUNE LYONNAISE



Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS :

Rhône et départements limit.	6 mois.	1 an.
France et Alsace	5 fr.	8 fr.
Union postale	6 »	10 »
	7 »	12 »

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFÈBURE, Directeur et Rédacteur en chef.
33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant
LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4° page.	La ligne.	0 fr. 40	Réclames.	La ligne.	1 fr.
A la 1 ^{re} page.		1 75	Chronique.		1 75

Les Annonces sont reçues exclusivement par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32, rue Centrale, Lyon.

La Tribune Lyonnaise est en vente chez tous les marchands de journaux dès le samedi matin.

TRIBUNAL DE COMMERCE

Ce n'est pas la première fois que notre attention se porte sur la constitution des tribunaux de commerce et sur l'imperfection de leur recrutement. Être jugé par ses pairs, c'est, au fond, ce que voudraient la plupart des membres des diverses corporations ou associations. Doit-on accepter en principe la réalisation complète de ce vœu? Nous ne le pensons pas. Mais entre ce qui existe et ce desideratum, il y a place pour bien des réformes. Il importe, en effet, que le juge, appelé à trancher un différend et à rétablir l'harmonie des intérêts ou des relations, soit au courant des habitudes commerciales ou industrielles de ceux qui paraissent devant lui, de leurs usages, de leurs traditions, des us et coutumes de leur métier. Or, combien y a-t-il de juges qui possèdent ces connaissances professionnelles spéciales, sans lesquelles les meilleures intentions risquent de s'égarer?

On procède alors par induction; on croit que les choses se passent de la même manière chez les fabricants de rubans et chez les marchands de bestiaux, chez le marchand de soie et chez les épiciers, et on se trompe de la meilleure foi du monde: on ne saisit pas tous les côtés de la question ou on les saisit mal, et on décide de travers. Voilà ce qu'il faudrait éviter.

Aussi ne cessons-nous de demander que l'on modifie un peu l'institution des tribunaux et qu'on en élargisse le cadre.

S'il ne s'agissait que de dissentiments entre gens de même métier, il serait peut-être possible de les renvoyer devant leurs syndics, qui prononceraient en parfaite connaissance de cause sous tous les rapports. Et encore cette juridiction un peu étroite ne soulèverait-elle pas chez quelques-uns une certaine opposition? Les soupçons germent vite dans les esprits et enfantent des susceptibilités ou des jalousies: le condamné arrive alors à douter de la réelle impartialité des décisions, et promet de s'en venger un jour en appelant de faits analogues devant un syndicat renouvelé.

On le voit, même dans l'intérieur d'une même corporation, on se heurte quelquefois à de sérieuses difficultés d'application. C'est que la justice n'est pas chose si facile à rendre qu'on le croit généralement dans les masses.

Or les difficultés surgissent le plus souvent entre gens de professions limitrophes, mais ne relevant pas de la même association. Les chambres syndicales deviennent alors sans emploi; et force est de recourir alors à d'autres juges.

Les tribunaux de commerce sont là qui offrent alors leurs ressources et leurs services. Car nous ne contestons en rien la valeur intellectuelle et morale des membres qui en font partie. Bien loin de là: la plupart des juges se distinguent par leur expérience des affaires et des hommes, par leur amour de la conciliation et de l'équité, par leur tact et leur dévouement. C'est là une vérité dont l'éclat frappe les regards et sur laquelle tout le monde est d'accord. Et malgré cela, on se défie de la compétence — non légale, mais professionnelle — des juges.

Un constructeur et un marchand de ciment sont en désaccord; vous les renvoyez devant un fabricant de soieries. Comment ce dernier s'entendra-t-il à des questions de chaux, de plâtre, de tuiles ou de carreaux?

Une discussion s'élève entre un marchand de porcs et un charcutier: ils paraissent devant un banquier. Mais quel

rapport entre les lettres de change et le lard du cochon, entre les valeurs de bourse et les procédés de langage? Les exemples pullulent.

En dehors du commerce des soies et de l'industrie des soieries, en dehors de la métallurgie et des institutions financières, en dehors des cuirs et des draps, il y a de puissantes et riches corporations qui jouent un rôle considérable dans la vie des cités et qui méritent de fixer un peu sur elles l'attention publique. N'est-ce rien que le commerce des porcs et l'industrie de la charcuterie, qui a porté au loin la réputation lyonnaise? N'est-ce rien que le commerce des bestiaux et l'industrie de la boucherie, à qui incombent les lourdes responsabilités de l'alimentation quotidienne de quatre cent mille bouches? Comptez, si vous le pouvez, les capitaux que relient chaque jour ces corporations trop oubliées; comptez l'activité qu'elles donnent aux transports et les bénéfices qu'elles sèment, sous toutes les formes, parmi une foule d'industries accessoires auxquelles elles donnent naissance; et vous nous direz si elles ne doivent pas être représentées au Tribunal de commerce.

Il y a chez ces gens-là l'entente des affaires et la religion de la bonne foi, qui les placeront au même niveau que leurs collègues et leurs prédécesseurs. Les honnêtes gens sont à leur place partout. Que le Tribunal de commerce élargisse donc ses rangs et fasse place pour eux au moins un siège de plus. Tout le monde y gagnera.

LES MOYENS DE TRANSPORT (1)

Nous ne pouvons refaire ici l'histoire des modifications apportées aux moyens de transport, depuis le moment (règne de Louis XV) où l'on donna le nom flatteur de diligences aux caisses longues de 7 pieds dans lesquelles on pouvait faire, grâce aux travaux de Colbert, le voyage de Paris à Lyon (125 lieues) en six jours, pendant l'hiver, et cinq, pendant l'été.

Rappelons que Turgot créa la première entreprise générale de messageries, en instituant les *turgotines* dont les services marquaient un grand progrès par la rapidité et le nombre des trajets.

Cinquante ans plus tard (1832) la capitale était réunie par des départs devenus quotidiens à toutes les grandes villes de France; les routes, améliorées sous l'Empire et la Restauration, permettaient de franchir les distances bien plus vite.

En 1848, la malle-poste ne mettait plus que 33 heures entre Paris et Lyon.

II. — Si nous arrivons aux chemins de fer, nous constatons que l'accélération dans les transports a suivi les mêmes phases. Les débuts de la locomotive furent même très modestes.

La première voiture à vapeur dont l'histoire fasse mention, celle de Cugnot, que l'inventeur destinait au transport des canons, et qui attirait l'attention de Bonaparte, faisait 4 kilomètres à l'heure.

Il fallait, pour que la vitesse de la machine de Stephenson fût mise au niveau de sa puissance, que Seguin imaginât la chaudière tubulaire. Ainsi perfectionnée, elle fut capable de remorquer une charge de 13,000 kilogrammes à raison de 6 lieues à l'heure. Sans charge, elle put fournir, dans le même temps, une course de 10 lieues.

En France, d'après l'*Indicateur officiel*, les vitesses minimum varient entre 28 à 30 kilomètres à l'heure, et les vitesses maximum entre 53 et 63. Chez les Anglais, les premières vitesses ont pour limite 30 et 38; les secondes 50 et 80.

Comme la multiplicité des voies et par conséquent le développement du réseau est aussi un facteur de la vitesse, il est intéressant de relever ici les chiffres relatifs aux principaux États d'Europe.

En effet le développement successif des lignes ferrées d'un pays contribue à économiser les heures des voyageurs non seulement en multipliant le nombre des parcours qui peuvent se faire en wagon, mais aussi en offrant d'une gare à une autre des itinéraires de plus en plus directs.

Il se constitue en France, depuis 1845, près de 700 kilomètres, en moyenne, par an.

(1) Voir la Tribune du 41 novembre.

De sorte que notre réseau a passé, en dix années, par les chiffres suivants :

1828.	22 kilom.
1838.	181 »
1848.	2,219 »
1858.	8,684 »
1868.	16,259 »
1878.	24,218 »
1879.	24,315 »

Voici, pour ceux des autres pays dont l'importance mérite une mention spéciale, l'indication des longueurs exploitées en 1850, 1860, 1870 et à l'époque la plus récente atteinte, dans chaque cas, par les statistiques officielles :

	1850	1860	1870	1876-78
	kilom.	kilom.	kilom.	kilom.
Grande-Bretag.	10.142	16.792	24.672	27.889
Allemagne	10.769	19.000	30.303	
Autriche-Hong.	5.434	10.181	17.984	
Belgique	600	1.729	3.000	3.644
Pays-Bas		396	1.454	1.681
Italie	470	1.705	6.000	7.804
Suisse		1.063	1.300	2.443
Espagne		1.923	5.444	5.779
Portugal		133		1.079
Russie	1.008	1.591	12.000	20.285
Danemark		224		1.366
Suède		1.776		4.914
Norvège			367	822
Turquie		62	180	1.350
Roumanie				1.239
Grèce				12

Le réseau total de l'Europe dépasse dès à présent 150,000 kilomètres; les autres parties du monde ont ensemble un nombre de chemins de fer encore plus considérable: les États-Unis seuls atteignent près de 140,000 kilomètres.

III. — Nous n'avons parlé jusqu'ici que des trains de voyageurs. Disons quelques mots des trains de marchandises.

(A suivre).

A. GANEVAL.

Directeur du *Monde industriel et commercial*.

RÉCLAMATIONS

Encore l'estampillage

Où s'en vont donc les espérances qu'on avait fait miroiter aux yeux de la boucherie et de la charcuterie? Nous demanderions volontiers: « Où s'en vont les promesses qui leur ont été faites? » mais il paraît que ces promesses-là ne sont pas de vraies promesses et qu'on les fait avancer ou reculer selon les besoins de la cause. Ainsi, on nous rapporte que la charcuterie qui, pendant l'hiver, est surchargée de besogne, n'obtient, en ce moment, l'estampillage de ses viandes qu'à partir de sept heures du matin. C'est bien tôt, diront quelques-uns, étrangers au métier; c'est à peine si on commence à voir clair. Qu'importe? répondrons-nous; on fait bien travailler les garçons la nuit. Et pour qui sait l'art et les délicatesses d'un tel travail, il reconnaitra qu'il présente bien plus de difficultés que l'opération de l'estampillage. Tout se fait si facilement à la lumière! Aussi croyons-nous que l'Inspection des viandes rendrait service à la charcuterie en particulier et à la consommation en général en consentant à procéder à l'estampillage des porcs à partir de six heures du matin ou, tout au moins, de six heures et demie.

Des bien retiros, s. v. p.

M. Pasquet soit loué!... Comme M. Andrieux, dit le *Moniteur de Lyon*, il ose dire tout haut ce que chacun pense dans son for intérieur.

M. Pasquet a réclamé l'établissement de chalets d'aisance et de propreté sur les quais et dans les grandes artères de notre ville, chalets qui seraient construits sur le modèle de ceux de Paris.

Nous qui avons si souvent demandé la même chose, — sans que notre faible voix, hélas! ait été entendue, — nous ne pouvons qu'applaudir des deux mains, et, au besoin, nous prendrons l'initiative d'une pétition dans ce sens.

M. Pasquet, vous méritez d'être réélu aux prochaines élections; vous avez touché une corde sensible.

Chaque jour, on voit stationner au long de nos rues d'infortunés mortels qui éprouvent, sans espoir, l'impérieuse nécessité de se désaffectionner du superflu de leur boisson. Ce sont vos électeurs, messieurs du conseil municipal, ne l'oubliez pas!

Souvenez-vous que la République est le règne de toutes les libertés, et que celle d'opérer en paix et à l'aise les liquidations de cet agent de change qu'on nomme la Nature, est l'une des plus sacrées.

Les tramways.

Est-il vrai que les chalets et les kiosques, élevés par la compagnie des tramways sur divers points de la ville, soient prochainement appelés à disparaître? Est-ce que la voirie

viendrait ici exiger des droits contre lesquels protesterait l'utilité du public? Où attendre en cas de pluie! Où trouver les contrôleurs pour des renseignements ou des réclamations? Je sais bien que certains contrôleurs oublient d'être convenables; mais ce n'est pas une raison pour qu'on les livre impitoyablement, sans gîte, sans abri, à toutes les intempéries, aux brouillards, aux coups de vents et de soleil, et à nos pluies diluviennes. Nous ne voulons pas qu'on les condamne à mort par fluxion de poitrine en hiver et par insolation en été. Et nous espérons bien que notre éditilité saura nous conserver nos contrôleurs, leurs kiosques et leurs chalets.

L'avenue de Saxe.

Depuis quelques jours, il se signe à la Guillotière une pétition pour l'achèvement immédiat de l'avenue de Saxe.

La lenteur avec laquelle ces travaux sont exécutés est désespérante.

La démolition des immeubles a été commencée il y a dix ans, et chaque année tombe une à une les maisons dont l'emplacement est destiné à cette grande artère.

Cette manière de faire est déplorable: Pourquoi la ville, en achetant les immeubles à des époques aussi éloignées, ne les a-t-elle pas conservés jusqu'au jour où, toutes les expropriations faites, tous les achats terminés, ces maisons auraient pu ensuite disparaître d'un seul coup?

Les nombreux ménages expulsés un à un par la pioche du démolisseur et dont l'alimentation faisait vivre un grand nombre de boutiquiers et de commerçants, vont s'établir dans des quartiers plus favorisés.

Lyon, chacun le sait, ne peut s'agrandir que du côté de la Guillotière et des Brotteaux. Qu'on se hâte donc de terminer cette avenue et on verra de beaux immeubles s'élever à la place des masures infectes et malsaines.

De nombreux ouvriers, occupés jadis par de fortes maisons aujourd'hui ruinées par des désastres financiers, se sont trouvés sans emploi et sans pain. Ce serait rendre un grand service à la société que d'occuper des bras qui demandent du travail pour secourir leurs familles.

Messieurs les conseillers municipaux prendront certainement en considération cette requête et par là obligeront tous les habitants du quartier le plus populaire.

Veut-on nous empestier?

Les fumeurs se plaignent de plus en plus du mode d'estampillage à huile grasse employée par la régie pour le timbrage des cigarettes. Ne pourrait-on pas, en effet, employer un autre système ne communiquant pas au tabac cet arôme grasseux du goût le plus exécrable?

Si la régie ne veut pas amender sa fabrication, elle doit passer la main à la fabrication libre, au lieu de la traquer comme elle le fait.

Le rôle des Oiseaux dans l'Agriculture

C'est par centaines de millions qu'il faut calculer les dégâts que causent annuellement aux récoltes les insectes et les animaux nuisibles. Comment peut-il en être autrement?

Les enfants font la guerre à la fauvette, à la mésange, au roitelet et au rossignol.

L'expérience a appris pourtant qu'une famille de ces oiseaux ne détruit pas moins en une heure de cinquante insectes, en dix heures de cinq cents, et en dix jours de cinq mille.

Et on s'étonne qu'un seul petit papillon gris, le cécidomye, cause approximativement, dans un seul département de l'Est, des dégâts au blé d'une valeur de quatre millions de francs.

Faire la guerre au moineau, ou au pierrot, passe encore; avec beaucoup d'insectes, il est vrai, — je l'ai vu souvent mangeant des hannetons à Amiens, sur les boulevards, — il est constant qu'il mange quelques gains de blé; tant pis pour lui donc, si nous, qui ne sommes pas parfaits, nous voulons le trouver tel.

Mais que tout un Conseil général d'un département du midi de la France, des Bouches-du-Rhône, ait, dans sa dernière session, déclaré la guerre à l'oiseau insectivore par excellence, à l'hirondelle, c'est ce que les amis éclairés de l'agriculture ne pourront comprendre.

Toutefois, prenons garde; nous voyons facilement la paille qui est dans l'œil de notre voisin, sans voir la poutre qui nous aveugle.

Dernièrement, j'étais dans une commune, entouré de nombreux cultivateurs, attristés par des pertes récentes et, de plus, anxieux, très inquiets sur l'avenir de leurs semailles d'automne.

Et pendant que, grâce à la bonne volonté de tous, nous organisions une sainte croisade contre le campagnol, le terrible ravageur des récoltes, — des cultivateurs intelligents et pleins de bon sens faisaient l'éloge, comme étant leurs meilleurs alliés, des oiseaux de proie, du hibou, de la chouette et du chat-huant, en déplorant vivement leur destruction; — non loin de l'é-

cole où nous étions réunis, passait, de retour de la ville voisine, un garde-chasse portant de nouveaux pièges.

Déjà cet hiver il avait détruit plus de cinquante chats-huants, mais il en restait, ou attirés par les campagnols, d'autres étaient revenus, et c'est contre eux qu'on allait agir avec la dernière rigueur.

Pourquoi, pour assurer peut-être quelques aliments de plus au vain plaisir de la chasse, on laissera sans protection naturelle la fortune de braves et laborieux cultivateurs; à l'homme oisif on sacrifiera, s'il le faut, le labeur de l'homme des champs.

L'ignorance, — une profonde ignorance, — des choses de la nature, peut seul expliquer un pareil fait.

Louer la chasse de la commune, fort bien; en consacrer le produit à l'instruction des enfants, à dissiper l'ignorance, c'est on ne peut mieux; mais que désormais il soit formellement stipulé dans le bail de chasse que le preneur n'aura de droit que contre les braconniers; qu'il devra laisser circuler librement les chats, et ne faire rien contre les oiseaux de proie.

Un excellent instituteur, M. Leriche, de Gézaucourt, près Doullens, m'écrivait dernièrement pour me signaler un fait qu'il a observé avec soin et qui a vivement impressionné les cultivateurs de sa localité.

Dans la commune de Gézaucourt, il n'y a sur son territoire qu'un seul endroit où les mulots ne causent point de ravages: c'est au lieu dit le Petit-Bosquet.

C'est la partie du territoire la plus rapprochée de la citadelle de Doullens, et toutes les nuits les chats-huants en sortent pour venir faire au Petit-Bosquet une formidable hécatombe de mulots.

Paix donc au chat-huant et à ses proches parents: la chouette, le hibou, l'émérillon, la buse.

Quelques chiffres, d'ailleurs puisés à bonne source, vont nous édifier sur l'importance des services qu'ils nous rendent.

Un mulot ou campagnol, du poids du 15 grammes, d'après les expériences de M. Boussingault, consomme par vingt-quatre heures 120 grains de blé, et par an 46,000 environ.

Chaque litre de ce blé, comprenant 20,710 grains, les 46,000 grains représentent un peu plus de 2 litres 2.

Or, d'après d'autres expériences de M. Bourgelin, une seule chouette détruit par an 6,000 petits rongeurs, souris, mulots et campagnols, et par conséquent protège ainsi 2 litres 2, multipliés par 6,000, c'est-à-dire 132 hectolitres. Ne protégerait-elle ainsi que la dixième partie, ou 13 hectolitres, que cela vaudrait bien quelques cailloux ou perdreaux.

D'ailleurs M. Florent Prévot, naturaliste distingué du Muséum de Paris, a examiné l'estomac d'un très grand nombre d'oiseaux de proie nocturnes, il y a trouvé une très grande quantité de petits mammifères rongeurs et beaucoup d'insectes; il n'y a presque jamais trouvé de jeunes gibiers.

C'est pourtant au nom des intérêts problématiques de la chasse que de nombreux pièges sont tendus en France, que tous les moyens sont bons pour faire une guerre inopportune à ceux qui sont aujourd'hui, avec raison, considérés comme nos meilleurs alliés.

Mais ne l'oublions jamais: le préjugé est la cause d'un mal aussi grave et l'instruction en est le remède. Ce qu'il faut donc, c'est une instruction profondément agricole à tous les degrés.

H. RAQUET.

LE COCHE ET LA MOUCHE de la Machine gouvernementale

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé, Tel de tous les côtés au soleil exposé, Six forts chevaux tiraient un coche.

Qui de nous n'a lu ce charmant apologue de La Fontaine. Qui de nous ne s'est senti tomber de fatigue à la lecture de ce vers admirable :

« L'attelage suait, soufflait, était rendu. »

Présentement il nous semble voir l'honorable M. Duclerc et ses collègues gravir cette rampe sablonneuse, attelés au char de l'Etat. Pendant les quelques longs mois de villégiature qui viennent de s'écouler, cela n'allait pas trop mal; mais maintenant que de mouches importunes vont s'asseoir, qui sur le timon, qui sur le nez du coche.

Combien d'autres mouches plus dangereuses vont faire de leur mieux pour que ce coche aille plutôt de l'arrière que de l'avant. Il serait pourtant bien désirable qu'on en finit une bonne fois avec ces ministères presque éphémères. En effet, que de déclarations gouvernementales il nous a été donné de lire depuis quelques années sur les murs de nos villages. Ces immenses affiches blanches ou l'on nous parle toujours de ce que va faire et, hélas! jamais de ce que l'on a fait, ne sont pas faites, tant s'en faut, pour amener à la République les retardataires ou les timorés. C'est toujours la fameuse devise du barbier: *Demain l'on raserà pour rien*. Les véritables républicains s'en affligent tandis que leurs adversaires ont beau jeu pour dire que la République est, bien de fait, le régime de l'instabilité par excellence. En cherchant un peu dans notre histoire contemporaine, on pourrait peut-être leur montrer que les ministères de la monarchie n'ont pas toujours eu une longue existence; mais dans les masses, les leçons de l'histoire s'oublent facilement, et il est malheu-

rensement vrai que le discrédit qui bien souvent ne devrait atteindre que les hommes, remonte jusqu'aux institutions et les compromettent. Nos députés s'en sont bien aperçus pendant leurs interminables vacances. Point d'enthousiasme dans les populations. Les électeurs boulaient leurs élus. Et aussitôt certains ennemis de la République se sont écriés que l'heure de Dieu allait sonner. Le roi vient ont ils dit. D'autres ont pu croire que c'était aussi le moment de réorganiser la société avec des cartouches de dynamite. Mais une société qui, comme la nôtre, possède le droit de vote, prête peu l'oreille aux excitations de la violence, et si elle en veut à ses députés de faire quelquefois plus de bruit que de besogne, elle se soucie peu pourtant de retourner à ce bon temps où elle n'avait pas de députés du tout, ou encore à cet autre temps plus rapproché de nous, où elle était presque forcée de choisir ceux que le pouvoir lui avait lui-même désigné.

Ce qui les écourait, ces populations, c'était de voir leurs élus plus disposés parfois à monter l'assaut des dignités gouvernementales qu'à donner au pays des institutions solides et durables. Elles s'étonnaient que le patriotisme fut un vain mot pour ceux-là même que la qualité de représentants du peuple français exigeait en faire des modèles de dévouement et d'abnégation.

Peu importe, en effet, au peuple qui travaille ces querelles de personnes ou de groupes. Qu'à M. X. succède M. Y ; que celui-ci soit à son tour remplacé par M. Z, cela lui serait indifférent si les choses y gagnaient en améliorations ; mais comme il sait très bien que pour bien faire une chose, il faut la faire depuis un certain temps, ces changements l'énerve et la décourage.

Les hommes passent et les institutions restent. Donnez nous de bonnes institutions, et nous ne vous ménagerons ni notre estime ni notre reconnaissance. Mais de grâce pas de querelles de coteries. On a dit, répété ce mot qui éveille de si doux échos dans tous les cœurs sincèrement animés de l'amour du bien : conciliation. Eh bien ! oui, messieurs les députés : conciliation, ce qui ne veut pas dire qu'il faut se donner l'accolade et ne rien faire ; mais que tout simplement il faut mettre moins d'amour-propre dans les débats, qu'il faut faire vos discours avec moins de rhétorique et plus de simplicité. De grâce, appelez-nous donc un chat un chat, et quand vous aurez à vous occuper de nous, tâchez de dire un mot de nos trois chèvres. Ce ministère laisse sans doute à désirer ; pourtant ne serait-il pas possible de trancher avec lui quelques questions, essayer, en y mettant de la bonne humeur de part et d'autre, en s'attendant tous au tison du coque, vous finirez peut-être, malgré les mouches importunes et la rampe sablonneuse, par arriver au haut, sans trop suer, sans trop souffler... Du reste, quand on peine pour une bonne cause la sueur est légère ; mais pour que cela nous profite à tous il ne faut pas oublier que la division affaiblit les partis et qu'en toute chose l'union fait la force.

J.-P. BEUR.

RENSEIGNEMENTS

Quelques garçons bouchers nous écrivent pour protester contre l'avis qui a paru dans notre numéro du 4 novembre et par lequel plusieurs bouchers du centre prient leurs confrères lyonnais de remettre aux garçons, par qui ils sont attachés ici des entrées, une note constatant sa date, le poids et le prix. Les signataires trouvent que les patrons auraient mieux fait d'exiger directement et individuellement de chacun d'eux la note dont il est question plutôt que de la réclamer par la voix de la presse. L'un n'empêche pas l'autre. Les patrons tenaient sans doute à arriver à une mesure générale, qui ne peut s'obtenir que par l'entente préalable et au moyen des journaux ; mais il n'est entré dans l'esprit de personne de soupçonner jamais l'honnêteté et les agissements des garçons chargés de l'achat des entrées. S'il y a eu quelques abus, ce que nous ignorons, on y aura mis bon ordre par un retrait de confiance et de commission ; mais les fautes sont restées individuelles et ne portent aucune atteinte à l'honorabilité de la corporation qui nous écrit. Quand à la note, c'est un usage à accepter dans l'intérêt de tous.

Dimanche 19 novembre, notre collaborateur, M. le professeur Ganeval, directeur du *Monde industriel et commercial*, fera, à une heure précise, dans la salle de la Société de Géographie (6, rue de l'Hôpital), une seconde conférence sur le transit international. Il traitera spécialement du Rhône, du Rhin, du Saint-Gothard et de l'Allemagne du Nord.

Dimanche aussi a lieu la réunion des anciens élèves de l'École supérieure du Commerce (34, rue de la Charité).

Cette association, présidée par M. Pagnon, ne fait que croître en nombre d'adhérents et en importance. Une délégation des associations fraternelles des autres écoles de commerce assistera à cette réunion, qui sera suivie d'un banquet.

Un baromètre économique. — Un journal décrit ainsi une nouvelle espèce de baromètre bien facile à établir.

On peut appeler ces instruments *baromètres économiques*, car tout le monde peut les confectionner de la manière suivante :

Prenez 50 centigrammes de camphre, autant de sel de nitre et de sel ammoniac.

Faites fondre séparément ces trois substances dans de l'eau-de-vie pure, en plaçant le flacon contenant le camphre dans de l'eau chaude pour qu'il se dissolve rapidement.

Ces trois solutions sont ensuite mélangées dans un flacon long et étroit, comme les flacons d'eau de Cologne. On bouche et l'on cache à la cire jaune, puis on le suspend en plein nord.

Si le liquide se maintient clair et limpide, c'est le beau temps. S'il se trouble, c'est la pluie. S'il forme de légers nuages suspendus dans le liquide, c'est la tempête.

S'ils sont plus gros et rassemblés, c'est la pluie ou la neige. Si, au lieu d'amas plus ou moins volumineux, il apparaît des filaments dans la partie supérieure du flacon, c'est du vent. Les simples nébulosités annoncent un temps humide et variable.

Quand ces nébulosités tendent à s'élever cela indique que le vent souffle dans les hautes régions de l'atmosphère.

Ces signes sont infallibles. Voilà, pour quiconque tient à consulter et prévoir les variations atmosphériques, et notamment pour les cultivateurs qui y ont constamment le plus grand intérêt, un moyen bien simple et peu coûteux de devenir un astronome à bon compte.

Typhus des chevaux dans le Nord. — La fièvre typhoïde des chevaux continuant de sévir dans notre région, nous croyons utile de reproduire les indications suivantes publiées par la *Revue agricole* de Valenciennes et dont nos cultivateurs saurons faire leur profit :

« Au début des premiers symptômes, l'animal boude sur la nourriture, il se tient à bout de longe, la tête basse, les yeux pleureurs et presque fermés, la respiration est accélérée, la marche est titubante.

« La séparation immédiate des autres chevaux doit être effectuée.

« Le traitement consiste en l'application de révélsifs à l'extérieur, des toniques et des excitants diffusibles à l'intérieur.

« Comme moyens préservatifs, les écuries devront être dans un état permanent de propreté ; donner beaucoup d'air au moyen de ventilateurs.

« Soumettre les animaux à 100 grammes de sulfate de soude par jour, et pendant quatre jours. Continuez les jours suivants par 100 grammes d'acétate d'ammoniaque pendant quatre jours.

« J. DELVAL, vétérinaire. »

Fièvre aphteuse. — Des cas de fièvre aphteuse ayant été constatés dans la commune d'Hussigny (Meurthe-et-Moselle), un arrêté du ministre de l'agriculture, en date du 11 novembre courant, a interdit temporairement l'introduction des animaux des espèces bovine, ovine, caprine et porcine par le bureau de douane de cette localité.

Chevaux tombés sur la voie publique. — Précautions à prendre pour les relever. — Il ne faut jamais tenter de faire relever un cheval à grands coups de fouet.

Premier soin à prendre dans tous les cas : Maintenir la tête de l'animal en saisissant énergiquement la bride ; sans cela, après avoir relevé la tête, il la laisse retomber avec force sur le sol.

Sans abandonner la tête, il faut s'empresser d'enlever les harnais, en commençant par ceux qui s'attachent au véhicule, c'est-à-dire les traits et la dossière ; il faut bien se garder de jamais enlever la bride.

Le cheval une fois débarrassé du harnais, il est prudent de dégager les limons, toutes les fois qu'on le peut, soit en reculant la voiture, soit en la soulevant, soit en déplaçant l'animal, que l'on fait glisser sur le sol en tirant sur sa tête, sur sa crinière ou sur sa queue.

Ces précautions prises, et après s'être assuré que les pieds sont bien placés, on excite doucement le cheval à se relever, en le maintenant autant que possible et en le soulevant par la bride.

Le conducteur regardera si l'animal n'est pas contusionné ou blessé. Puis il le rassurera en lui parlant, en le caressant ; il lui brossera le front, les naseaux, la bouche ; il lui donnera à boire, ce qui le remettra tout à fait, et il ne l'attellera de nouveau qu'au bout de quelques instants. Si le cheval s'est fait quelques écorchures, il faudra laver délicatement les plaies pour en faire sortir le gravier et les ordures qui auraient pu s'y introduire, puis étendre sur ces plaies de la teinture d'aloes pour les faire sécher et fermer plus vite.

Les billets de Banque. — On sait que les billets de banque portent au coin supérieur de gauche un nombre répété au coin inférieur de droite ; au coin supérieur de droite un nombre et une lettre répétés au coin inférieur de gauche ; enfin, au centre, un nombre imprimé.

Ce système constitue, pour ainsi dire, l'état civil du billet. Voici comment :

Les billets sont d'abord numérotés de 1 à 1.000. Chaque mille forme une série désignée par une lettre de A à Z, l'I étant supprimé à cause de sa ressemblance avec le J. Mais le W compte. En tout 25 lettres. L'ensemble des vingt-cinq séries constitue un *alphabet*. Enfin, chaque alphabet reçoit un numéro qui se place à côté de la lettre de série.

Supposons, par exemple, un billet portant : En haut, à droite, et en bas, à gauche, Q, 2 ; En haut, à gauche, et en bas, à droite, 198. Ce billet appartient au deuxième alphabet, série Q, et il est classé dans cette série le 198^e.

Il y a donc avant lui un nombre de billets qui se décompose ainsi : les 25.000 du premier alphabet, plus autant de fois mille qu'il y a de lettres avant le Q, plus autant d'articles qu'il y a de billets avant lui dans la série Q.

Son rang, par conséquent, sera donné par la formule :

25.000 plus 15 multiplié par 1.000 plus 197 plus 1, égale 40.198.

C'est ce nombre qui est au centre.

On voit combien ce système facilite les recherches dans le cas où il est nécessaire de vérifier l'identité d'un billet.

Un nouveau fromage. — Par le dernier paquebot de l'Indo Chine, on a reçu, à Marseille, quelques spécimens d'une féve qui est utilisée depuis assez longtemps par les Chinois et les Japonais comme article important de nourriture, comme aliment de premier ordre. Non-seulement cette féve, — *soja hispida*, — est accommodée en sauce comme légume ordinaire, mais encore elle sert à faire un excellent fromage !

D'après sa composition même, elle se rapproche bien plus de la nourriture animale que de tous les autres végétaux connus ; particulièrement riche en corps gras et albumineux, elle rend de signalés services aux végétariens japonais. On va essayer de l'acclimater dans nos départements du Midi. Dans le Nord, elle ne pousserait pas, à cause du climat incertain et changeant et de la basse température. En outre de ces précieux avantages comme aliment, cette féve peut être dépourvue des pailles qui l'entourent et ces pailles sont un utile et agréable fourrage pour les animaux et les bestiaux.

Quant au fromage extrait de la féve japonaise, il a un goût fort délicat qui se rapproche beaucoup de celui du parmesan.

Brillat Savarin n'a-t-il pas dit que la découverte d'un nouveau plat était plus utile à l'humanité que celle d'une étoile lointaine ?

La plante à cire. — On vient d'introduire en Algérie une plante nouvelle, la plante à cire (*Mericia viriflora*). De vastes terrains sont déjà consacrés au *mericia*, lequel donne depuis quelques années de bons résultats en Tunisie.

La plante est originaire de la Caroline et de

la Pensylvanie. Sa cire, excellent succédané de celle de l'abeille, dont elle a la composition, s'extrait des fleurs. On enferme celle-ci dans un sac de toile grossière qu'on plonge dans l'eau bouillante ; en quelques instants, la cire liquéfiée vient flotter à la surface. Il n'y a plus qu'à l'enlever et à la faire sécher.

Le *mericia* a de plus le mérite de répandre une odeur charmante, de posséder en ses racines des vertus médicinales et d'être, par ses feuilles, un excellent insecticide en même temps qu'un grand purificateur de l'air. Ayant la composition de celle de l'abeille, sa cire peut servir aux mêmes usages que celle là.

Une Mine de fer près de Lyon. — Ont sait que des sondages ont été entrepris dans la plaine du Dauphiné, vers Heyrieux, pour reconnaître les richesses minérales dont les déductions des ingénieurs faisaient soupçonner l'existence.

Si nous ne nous trompons, les recherches avaient été faites particulièrement en vue de découvrir de la houille. On en trouvera peut-être, mais en attendant on a trouvé du fer.

Un premier sondage avait rencontré, à 267 mètres de profondeur, une couche de minéral de fer dont on avait tout d'abord traversé une épaisseur de 5 mètres.

Depuis lors, le forage a été arrêté plusieurs jours pour faire la constatation du gîte par l'administration des mines. Le forage a été repris, et aujourd'hui l'épaisseur totale de la couche dépasse 8 mètres. On se trouve donc en présence d'un gîte dont la puissance dépasse toute attente.

Le minéral ramené par l'outil est de l'hématite, plus compacte et plus pure que dans la partie supérieure ; rien d'étonnant à cela, parce que les premiers échantillons extraits étaient mélangés de silice et de chaux provenant du toit, de la partie non tubé du trou.

On fait dans ce moment une analyse complète du minéral, laquelle en fera connaître la composition exacte ; mais dès à présent on peut admettre que le rendement, fer et manganèse, ne sera pas inférieur à 50/00.

L'alimentation de la Guyane. — De sérieuses difficultés se produisent périodiquement pour subvenir à l'alimentation des habitants et du personnel des différents établissements pénitentiers de la Guyane française.

Ces difficultés proviennent de la négligence apportée, malgré la fertilité du sol, l'étendue et l'abondance de ses pâturages, dans le développement des cultures maraichères et de l'élevage des animaux.

Dans le but d'obtenir les résultats désirés, le ministre de la marine vient de décider que le service de transport, dont les ressources sont nombreuses, devra prêter, à l'avenir, son concours le plus actif à l'administration locale.

En vertu des dernières instructions transmises au gouverneur de la colonie, tous les efforts de ce service devront tendre à la multiplication des bestiaux sur les savanes et au développement de la culture, de manière à assurer dans une large mesure l'approvisionnement de Cayenne et l'établissement pénitentiaire.

Enquête sur l'état de l'Agriculture

On sait que, aux termes de la circulaire du 25 mai 1851, émanée du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, il doit être fait tous les dix ans, par les soins des commissions cantonales des statistiques instituées en vertu du décret du 1^{er} juillet 1852, une enquête générale sur l'état de l'agriculture en France.

La première de ces enquêtes a eu lieu en 1852, la seconde et dernière en 1862, les événements de 1870-71 ayant empêché celle qui devait être effectuée en 1872. De là, dans la série des statistiques agricoles décennales, une lacune que le nouveau ministère de l'agriculture a entrepris de combler en effectuant en 1882 une statistique analogue, dans ses grandes lignes, à celle de 1862.

La statistique agricole de 1882 repose, comme les précédentes, sur le fonctionnement des commissions cantonales chargées de recapituler, pour chacune des communes du canton, les renseignements ou chiffres contenus dans un questionnaire que les préfets ont transmis aux maires et qui se divise, en trois parties distinctes : 1^o culture (superficie, rendement, valeur) ; 2^o animaux ; 3^o économie rurale.

Les commissions cantonales sont présidées par le conseiller général du canton ; elles ont complété hier leurs bureaux par la nomination d'un vice-président et d'un ou plusieurs secrétaires-archivistes. Elles ont procédé ensuite à la nomination des sous-commissions qui sont chargées d'opérer dans les communes.

Les opérations des sous-commissions doivent être terminées dans la première quinzaine de décembre.

Le dénombrement des animaux (espèces chevaline, bovine, ovine et porcine, et animaux de basse cour) devra s'effectuer dans toutes les communes, le 30 novembre prochain.

Le résultat général de ces opérations devra être transmis aux présidents des commissions cantonales, le 15 décembre au plus tard.

Projet d'intérêt régional. — On a distribué aux sénateurs :

1^o Un projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à l'achèvement du canal d'irrigation du Forez ;

2^o Un projet de loi tendant à autoriser le département de la Loire à contracter un emprunt pour l'agrandissement de l'École normale d'instituteurs de Montbrison ;

3^o Des projets de loi tendant à autoriser le département de l'Ain et la ville de Chambéry à contracter des emprunts et à s'imposer extraordinairement ;

4^o Un projet de loi portant répartition de fonds de quatre millions, destinés à venir en aide aux départements. Le Rhône est compris dans la répartition pour une somme de 50.000 francs, la Savoie, pour 311.000 ; la Haute-Savoie, pour 244.000, l'Ain, pour 112.000 ; l'Ardeèche, 174.000 ; la Drôme, 54.000.

5^o Trois projets de loi ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Lyon-Saint-Just à Vaugneray et à Mornant, d'un chemin de fer d'Anney à Allevard, et d'un chemin de fer de Largentière à Saint-Sernin, sur la ligne de Vogue à Aubenas.

Les colis postaux. — Aux termes des traités intervenus entre l'Etat et les Compagnies de chemin de fer, les colis postaux sont expédiés à domicile, même lorsque le lieu de destination n'est pas desservi par un chemin de fer, moyennant le tarif uniforme de 0 fr. 85 c.

On a donc l'avantage de ne point se déranger

pour aller prendre livraison en gare, à une distance souvent éloignée.

C'est commode pour le destinataire, mais l'expéditeur n'est pas dans le même cas. Celui-ci, en effet, est obligé de remettre son colis à une gare de sorte que toutes les localités éloignées d'une station doivent renoncer, au moins pour moitié, au bénéfice de la convention.

Préoccupé de mener jusqu'au bout l'excellente réforme qu'il a entreprise, le ministre des postes et télégraphes étudie en ce moment un projet qui permettra de déposer les colis postaux aux bureaux de postes dans les localités dépourvues de gare.

Mandats de poste. — On sait les ennuyeuses formalités qui sont à remplir pour toucher les mandats-poste. Il est question de simplifier ces choses.

On créerait des bons de poste qui seraient de véritables billets de banque et seraient payés sur simple présentation.

Ce serait là une excellente réforme, dont le public serait d'autant plus reconnaissant envers l'Administration, qu'il se heurte le plus souvent à des employés peu complaisants ou peu empressés.

Nous pourrions à cet égard citer le guichetier du n^o 5, au bureau de Bellecour, qui fonctionnait le 31 octobre et qui avait, ce jour-là, oublié sa politesse. On a beau être jeune et se croire joli garçon, cela ne dispense pas de se montrer galant homme.

Nous ne lui voulons pas d'autre mal pour cette fois ; mais nous espérons que cette petite leçon le rendra plus convenable envers le public, qui e compose de contribuables, et dont il n'est, par conséquent, que le simple salarié.

Nouvelles enveloppes. — Le 16 novembre, il a été mis en vente, par les soins de l'Administration des postes, des enveloppes de petit format portant un timbre d'affranchissement de cinq centimes.

Le prix de ces enveloppes est fixé à un demi-centime en sus du prix de la valeur du timbre-poste.

Nouvelles militaires. — Une circulaire du ministre de la guerre informe les généraux commandant les corps d'armée que les jeunes soldats de la classe 1881, affectés à l'armée de mer, seront appelés à l'activité le 1^{er} décembre prochain.

Le ministre de la guerre vient de rappeler que, par les décisions du 13 juillet et du 6 septembre 1880, il est prescrit d'indiger des primes disciplinaires aux réservistes qui ne rapportent pas leurs effets militaires ou les présentent hors d'état du service, lors des périodes de destruction.

Le général Billot recommande d'appliquer, comme par le passé, ces dispositions, la peine disciplinaire ne devant pas dépasser quatre jours de prison, et compte devant être tenu des excuses légitimes que les intéressés pourraient présenter.

Mais le ministre abroge en même temps le paragraphe de la circulaire du 6 septembre qui imputait aux hommes la valeur des objets perdus ou détériorés, et dont la mise en vigueur avait donné lieu à des difficultés de diverses natures.

Les facteurs du télégraphe de Lyon. viennent d'adresser au ministre des postes et télégraphes, ainsi qu'à M. le député Lagrange, la pétition suivante, et invitent leurs collègues des autres départements à en faire de même :

« Lyon, 10 novembre 1882.

« Monsieur le Ministre : »

À la veille de la discussion du budget, les sous-sés, facteurs du télégraphe à Lyon, ont l'honneur de vous prier de vouloir bien les comprendre dans la catégorie du service actif, tout comme le sont déjà leurs collègues des postes. Le service qu'ils font nuit et jour est tout aussi actif et même plus pénible que celui des sous-agents des postes. Cette inégalité, qui existe encore dans deux administrations pourtant fusionnées, on saurait subsister plus longtemps sous un gouvernement libéral et républicain. »

Foire annuelle à Sain-Bel. — A l'occasion de la nouvelle foire du 25 novembre, des courses à cheval sont organisées pour les étrangers avec prix en espèces, savoir : 1^{er} prix, 50 fr ; 2^e prix, 30 fr ; 3^e prix, 20 fr. Les courses commenceront à neuf heures et demie ; des primes seront également accordées aux marchands qui amèneront le plus de bestiaux sur le champ de foire.

Adjudication. — Le maire de Lyon donne avis que le jeudi 14 décembre 1882, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, de la vente des matériaux à provenir de la démolition du bâtiment acquis par la ville de M. Isnard, et situé rue Hippolyte-Flandrin, n^o 24, à l'angle de la rue des Augustins.

La vente aura lieu aux enchères publiques, à la bougie éteinte, sur la mise à prix de mille deux cents francs.

Le cahier des charges relatif à la vente des matériaux dont il s'agit est déposé à la mairie de Lyon (1^o division, bureau des travaux de la ville), où chacun peut en prendre connaissance tous les jours non fériés, de dix heures à trois heures.

Chemins de fer des Dombes. — La Compagnie des Dombes et des chemins de fer du Sud-Est annonce que les prix des billets d'aller et retour de Lyon à La Cluse et à Nantua et de Chalon à La Cluse, et vice versa, sont modifiés et que les nouveaux prix à appliquer sont les suivants :

De Lyon-Croix-Rousse à La Cluse, 1^o classe, 18 fr. 15 ; 2^e classe, 13 fr. 70 ; 3^e classe, 10 fr. De Lyon-Croix-Rousse à Nantua, 1^o classe, 18 fr. 85 ; 2^e classe, 14 fr. 25 ; 3^e classe, 10 fr. 50. De Chalon-sur-Saône à La Cluse, 1^o classe, 21 fr. 80 ; 2^e classe, 16 fr. 45 ; 3^e classe, 12 fr. et vice versa.

Les Hans-Makart. — Les *Cinq-Sens*, de Hans-Makart, continuent à attirer la foule à l'Exposition permanente, rue Bourbon, 38, où il y a en outre, de nouvelles toiles de peintres lyonnais à admirer.

Rappelons que l'Exposition est ouverte de 9 heures à 4 heures.

Prix d'entrée : 0,50 cent.

La chimie du Sol. — Sous ce titre, M. Vermorel vient de publier, avec le concours de plusieurs professeurs d'agriculture, un excellent tableau coloré indiquant les éléments enlevés au sol par chaque récolte et ceux apportés par chaque engrais. On le trouve au bureau du Progrès agricole, à Villefranche (Rhône). Envoi franco contre 1 fr. 75 en timbres-poste.

Les Mandarines. — Nous recevons de M. Guillemot, d'Algerie, la note suivante que nous publions avec plaisir pour nos abonnés.

« S'il est un fruit délicieux, c'est assurément la Mandarine. Sa grosseur, son parfum, sont infiniment supérieurs en Algérie, ce jardin des Espérides, que partout ailleurs. En Algérie, les Mandarines atteignent le volume des oranges d'Espagne, les fameuses Valence. Jusqu'à ce jour, il a été impossible de vulgariser les délicieuses Mandarines algériennes en France, à cause de l'élevation des frais de transport. Celles d'Espagne, elles-mêmes, sont hors de prix. Le système des colis postaux, donnant, par sa rapidité et ses prix modiques, un moyen facile de mettre en rapport les producteurs et les consommateurs, nous permet d'offrir au public :

« Une caisse de **Skilog. de Mandarines**, cueillies sur nos arbres au fur et à mesure des commandes, au prix de cinq francs, rendu franco et domicile. Adresser les commandes à M. GUILLEMETOT, rue de Sora, à Philippeville (Algérie), pour recevoir, contre mandat-poste de cinq francs, franco, par retour du courrier, une caisse de *Mandarines Algériennes*. »

PROCÈS-VERBAL

D'une réunion de Commissionnaires et marchands de bestiaux, tenue au bureau du Syndicat de la boucherie, au marché de Vaise.

La séance est ouverte à une heure, sous la présidence de M. Girard, assisté de MM. Lacarelle, Moreau, Décanis Marcellin, Brun, Bernard Bottino, avec le concours de M. Carron neveu, syndic-adjoint et trésorier de la boucherie, qui remplit les fonctions de scrutateur. M. le syndic et MM. les adjoints-syndics assistent également à la séance.

L'ordre du jour porte : La nomination de deux inspecteurs qui seront chargés de la surveillance du travail des bestiaux vendus au poids.

Six candidats se présentent, qui sont : MM. Mayet, Chailler, Beaulin aîné, Gonin Jacques, Delplanque, Berjon, dont les demandes sont régulièrement faites par lettre.

Quarante-neuf commissionnaires et marchands de bestiaux prennent part au vote.

Il est procédé ensuite au dépouillement du scrutin qui donne les résultats suivants :

M. Mayet, 44 voix ; M. Chailler, 38 voix ; M. Beaulin aîné, 8 voix ; M. Gonin, Jacques, 5 voix ; M. Delplanque, 2 voix.

En conséquence sont proclamés élus : MM. Mayet et Chailler.

Ces Messieurs sont immédiatement introduits ; il leur est donné connaissance de ce résultat, ainsi que d'un projet de règlement relatif à leur fonction qui est accepté par eux.

Ce projet de règlement sera ultérieurement complété, et sera remis ensuite aux titulaires par les soins de MM. les Commissaires.

Il est aussi décidé que M. Mayet est désigné pour l'abattoir de Perrache, et M. Chailler pour l'abattoir de Vaise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à deux heures.

LACARELLE, GIRARD, TONY MOREAU, DÉCANIS, BOTTINO BERNARD.

J'approuve : Le Syndic, GUILLAUME.

AVIS

Le vote relatif à la nomination des deux bouchers pour les abattoirs de Vaise et de Perrache, aura lieu le mardi 21 novembre courant, à Vaise.

Le Syndicat, dans sa séance du 9 novembre, a décidé que si ce vote ne réunissait pas les deux tiers de MM. les Bouchers de chaque abattoir, il pourrait ne rien être changé au mode actuel réglant les attributions des bouchers.

Les Syndics, GUILLAUME, président ; CARRON neveu, trésorier ; BENON, secrétaire, MANILLIER, PIOTTET.

P. S. — M. Litaudon, seul, était absent au moment du vote, comme le porte l'affiche où son nom est suivi, entre parenthèses, de la mention absent.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Vente publique. — Demande en dommages-intérêts par Frotté, Meunier, à Chauxmont, contre C. Bourbon et Cie, négociants à Dunkerque. — *Préjudice allégué.*

« L'annonce d'une vente par insertions, affiches, etc., ne constitue qu'un simple projet de vente, dont la réalisation reste subordonnée à la volonté du vendeur lequel, dès lors, conserve, jusqu'au moment de la vente, le droit de retirer sa marchandise. »

Le tribunal de commerce de Dunkerque en avait ainsi décidé par un jugement rendu le 31 janvier 1882, et ainsi conçu :

« Le tribunal,

« Attendu que Frotté n'ayant, dès lors, aucun droit acquis à ce que la vente fut réalisée, ne peut pas non plus imputer à faute au vendeur d'avoir usé d'un droit consacré par un usage constant, connu de l'appelant, qui est commerçant, et qu'il n'est ni démontré, ni même allégué que la vente ait été inexécutée dans l'intention de nuire audit appelant ;

« Attendu que s'il est incontestable que Frotté ait été appelé à la vente de l'inexécution de laquelle il se plaint, il ne l'est pas moins qu'il n'ait nullement obéi de répondre à cet appel ; qu'il n'y avait même pour lui aucune nécessité de se déplacer, pouvant se faire représenter à Dunkerque par un mandataire qui n'eût réclamé de rétribution qu'en cas de réalisation de la vente à ses profits ;

« Et ajoutant, au surplus, ceux des premiers juges, »

Ouvertures de faillites

M. Allard, ancien restaurateur, demeurant à Lyon, rue Villon, 79. Jugement du 10 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Favre; syndic, M. Jules Rolland, 53, rue de la Bourse.

M. Félix Chassaing, restaurateur, chemin de Baraban, 32, à Lyon. Jugement du 11 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Trouette; syndic, M. Regaud, 49, rue de la République.

M. Geneste, marchand de vins, rue de Chartres, 11, à Lyon. Jugement du 10 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Paul; syndic, M. Feys, 13, rue Sainte-Catherine.

Mme Catherine-Marie Job, épouse séparée de biens de M. Bailly, 1, place des Jacobins. Jugement du 10 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Robin; syndic, M. Canavy, 70, rue de l'Hôtel-de-Ville.

M. Jeandeu ou Jandot, café-brasserie, rue des Forges, 2. Jugement du 10 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Jomain; syndic, M. Fournier, 21, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Ouverture de la faillite du sieur Jacques Arnaud, marchand de mercerie, rue Grenette, 12. Jugement du 10 novembre 1882. Juge-commissaire, M. Duclac; syndic, M. Regaud, 49, rue de la République.

Séquestres.

M. Mauvrenay, avoué à Lyon, 19, rue Dubois, invite les créanciers du sieur Morlet, qui était confiseur à Lyon, place Saint-Nizier, 3, à produire en son étude leurs titres de créance, dans la quinzaine, sous peine de forclusion.

Les créanciers de M. Louis Girerd, rue de la Madeleine, 12, sont invités à produire leurs titres entre les mains de M. Gerin, 65, rue de l'Hôtel-de-Ville, avoué-séquestre.

M. Goutorbe, avoué, 31, rue Ferrandière, nommé séquestre du sieur Moréon, éditeur de l'Album du Rhône et de la Loire, rue Centrale, 42, invite les créanciers de ce dernier à produire leurs titres de créance entre ses mains dans le délai de quinze jours, sous peine de forclusion.

M. Miculier, 10, rue de la Barre, nommé séquestre à l'effet de recevoir et distribuer le prix du fonds d'hôtel-café, sis à Lyon, avenue des Ponts, 34, vendu au sieur Joseph Nicot, par la dame Marie Ancelet, veuve de M. Aristide Ban, invite tous les créanciers de cette dernière à produire entre ses mains dans la quinzaine, sous peine de forclusion.

M. Léon Chaîne, 25, rue Centrale, nommé séquestre du sieur Grosse, à Lyon, rue de Vauzelles, 8, invite les créanciers de ce dernier à produire leurs titres de créance en son étude; délai de dix jours, sous peine de forclusion.

M. Léon Chaîne, 25, rue Centrale, invite les créanciers du sieur Jules Bousse, demeurant à Francheville-le-Haut, à produire leurs titres de créance en son étude; délai de dix jours, sous peine de forclusion.

M. Chaîne invite les créanciers de la succession J.-M. Guerry, en son vivant propriétaire à Charbonnières, près Lyon, à produire leurs titres de créance entre ses mains; délai de dix jours, sous peine de forclusion.

M. Ruby, avoué, 48, rue Centrale, nommé séquestre du sieur Christophe, restaurateur, 4, rue du Petit-David, invite les créanciers de ce dernier à produire leurs titres de créance dans les dix jours, sous peine de forclusion.

M. Léon Chaîne, avoué, rue Centrale, 25, invite les créanciers du sieur Jean Ryehen, qui était loueur de voitures à Lyon, rue de la Préfecture, 3, à produire leurs titres de créance dans les quinze jours, sous peine de forclusion.

M. Mille, avoué, 41, rue Mercière, nommé séquestre, invite les créanciers du sieur Truche, en son vivant commissionnaire en vins à Lyon, égal de Serin, 36, à produire leurs titres de créance entre ses mains; délai de dix jours, sous peine de forclusion.

M. Plantin, avoué, place des Cordeliers, 12, nommé séquestre du sieur Gabriel Guichard, employé de commerce, rue du Commerce, 16, invite à produire leurs titres de créance entre ses mains; délai de dix jours, sous peine de forclusion.

Séparation de biens (jugement). Mme Geoffroy, épouse de M. Claverie, route de Vienne, 73, a été séparée de biens d'avec son mari.

Séparation de biens (désistement). Mme Mariette Faudon, épouse de M. Hippolyte Robert, ancien notaire, place Perrache, 40, s'est désistée purement et simplement de l'instance en séparation de biens qu'elle avait engagée contre son mari.

Séparations de corps (jugement). Mme Marie Ravier, épouse de M. Vaspard, rue Imbert-Colomès, 18, a été séparée de corps et de biens de M. Vaspard, demeurant à Lyon, montée St-Sébastien, 16.

Mme Gavalet, épouse du sieur Paul Durand, employé à l'Administration de la Garantie, cours Perrache, a été séparée de corps et de biens.

Vente de fonds de commerce. M. Chambard a acquis le café de M. Poncet, quai Saint-Vincent, 48; récl. à M. Baud, place des Scaures, 1. — P., 12 novembre.

M. et Mme Favre ont vendu à M. Ducard et à Mme veuve Michollet, le fonds de commerce de lingerie qu'ils exploitaient à Lyon, rue de la Pyramide, 51; récl. à M. Boudot, notaire, 9, place des Terreaux. — M. J., 13 novembre.

M. Pierre Didier a vendu à Mme Fanny Jacquot, veuve de M. Eugène Ragon, le fonds de commerce de boulangerie qu'il exploitait à Lyon, rue de la Pyramide, 51; récl. à M. Boudot, notaire, 9, place des Terreaux. — M. J., 13 novembre.

M. Cirgaud a acquis l'épicerie des mariés Chavallier, rue de la Pyramide, 37; récl. à M. Poizat, rue Mercière, 92. — P., 11 novembre.

M. Ceier a acquis le comptoir-restaurent de Mme veuve Vorron, rue Sébastien-Gyphre, 63. — S. P., 11 novembre.

M. Barral a acquis l'épicerie porte-pôt de M. Guigue, rue Gorge-de-Loup, 83. — S. P., 9 nov.

M. Laguet a acquis le comptoir de M. Lebraud, rue Boileau, 250. — D., 9 novembre.

M. Pingon a acquis l'épicerie de Mme Chaverot, rue de Chartres, 125; récl. au commerce national, avenue de Saxe, 141; récl. P., 9 novembre.

M. Ruffin, rue Tolozan, 9, a vendu son épicerie; récl. à l'Agence le Palladium, rue Saint-Côme, 4. P., 9 novembre.

M. Bulliat a acquis le café-hôtel de M. Rouvière, rue du Bourbonnais, 6; récl., à la Concorde, quai Claude-Bernard, 4. — P., 9 novembre.

M. Perroux a acquis la boulangerie de M. Jacquemier, grande rue de la Croix-Rouge, 97; récl. à M. Colomb, rue du Commerce, 3. — D., 9 nov.

M. Bourzet a acquis l'épicerie comptoir de M. Thollon, rue Suchet, 26; récl. à la Garantie commerciale, 11, rue Palais-Grillet. — P., 13 nov.

M. Vincent a acquis le fonds de charbons, et le comptoir de M. Maniglier, rue de l'Annonciade, 28. — C. L., 13 novembre.

M. A. Gagneux a acquis le café de M. B. Gagneux, route de Grenoble, 98; récl. à M. Estachy, rue Dubois, 46. — C. L., 15 novembre.

Mlle Bessard a acquis le fond d'épicerie-herbage de M. Coindet, rue Pierre-Corneille, 43; récl. à la Gauloise, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65. — N., 15 novembre.

M. Guéret a acquis de M. Boiton le fonds d'épicerie sis à Lyon, rue des Machabes, 5; récl. à M. G. L'Hôpital, 61, rue de l'Hôtel-de-Ville. — M. J., 15 novembre.

M. Razy, rue des Trois-Pierres, 19, a acquis le fonds de zingueur de M. Rossignol, rue de Marseille, 58. — L. R., 15 novembre.

M. Métrol, rue Bodin, 19, a acquis de M. Gaudin un fonds d'épicerie, rue Montesquiou, 78. Adres. récl. à M. Belliard, avenue de Saxe, 253. Délai 10 jours sous peine de forclusion. — M. J., 14 novembre 1882.

M. Pierre Giroud, ouvrier boulanger, demeurant à Creys-Puissieux a acquis des mariés Billaudon, demeurant place Voltaire, 65, leur fonds de boulangerie situé au même lieu; récl. à M. Vachon, père et fils et C^e, 43, quai Saint-Vincent. — M. J., 14 novembre 1882.

M. Paul a acquis le comptoir de M. Chouve, place Saint-Michel, 8, récl. à M. Dugelay, rue Jean-de-Tournes. — C. L., 12 nov.

M. Chadel a vendu son épicerie place du Pont, 42, récl. à M. Thoubillon, rue de la République, 83. — P., 12 nov.

Mme veuve Charlet, a acquis le restaurant de M. Bouchené, route de Montplaisir. P. 12 nov. 1882.

M. Lebouff, épicerie, rue des Trois-Pierres, 10, a vendu son fonds, récl. à la Garantie commerciale 11, rue Palais-Grillet. — P., 14 nov.

M. Vial, rue Lebrun, 11, a acquis les marchandises provenant de la liquidation du commerce de M. Chorier, rue d'Austerlitz, 10. — P., 14 nov.

M. Falchéro, a acquis la buvette de M. Bruno, rue Mazenod, 115, récl. à M. Charles, rue Duquesne, 53. — N., 12 nov.

Etain, passage de l'Argue, a acquis du sieur Maquignon, un fonds de confectionnerie, rue de la Claire, 3, récl. à M. Delmas, rue de l'Épée, 17. — S. P., 14 nov.

M. Ferruit a acquis le comptoir-restaurent de M. Mallen, rue de la bombarie, 8; récl. à l'Agence la Préférence, rue Mercière, 62.

BIBLIOGRAPHIE

Sommaire du n° 22 de la Lyon-Revue, illustrations dans le texte par E. Froment.

Poésie: L'inavouable, sonnet inédit, par Joséphin Souly.

Planche de Lyon-Revue: Dissertation sur les toits, dessin-fantaisie par Arthur de Gravillon. Beaux-Arts: Invasion de la tuile rouge à Lyon, dissertation sur les toits, par Ch. V.

Histoire lyonnaise: Le livre de raison d'un bourgeois de Lyon au XIV^e siècle, par Georges Guigue.

Monographie de la cathédrale de Lyon, par M. Lucien Bégule; — Etude et compte rendu critique, par Léon Charvet.

Illustrations dans le texte du dit article: fleurons, culs-de-lampe, motifs tirés de l'église Saint-Jean.

Erudits lyonnais: Les dernières publications de M. de Valous, par Puitspelu.

Etudes étymologiques: Lugdunum, Lyon (suite et fin), par le baron Raverat. — En tête du présent article: Vue de Lyon, prise du Palais de Justice, dessin.

Planche de Lyon-Revue: Vue de quelques monuments archéologiques de Lyon et de ses environs, dessin par Joanny Séon.

Bulletin bibliographique, artistique, historique et archéologique.

Théâtre: Notre nouvelle troupe. Lettres ornées dans le texte, par H. Leymarie.

Lyon-Revue offre comme prime à ses abonnés: Rimes ironiques, poésies, par Joséphin Souly, enrichies de dessins par Froment. — 4 fr. au lieu de 7 fr. — Aux nouveaux abonnés, deux eaux-fortes, une vue de Marey-le-Loup, par J. Séon, le portrait de Berlioz, par Dubouché, ainsi qu'un dessin: Vue des Étroits, par Riethofer.

Abonnement: 20 fr. par an; la livraison: 2 francs. Rédaction et administration, 22, rue Palais-Grillet, Lyon.

Vente en gros, chez Metton, 35, rue de la République, et chez tous les libraires.

Pour les Abonnés d'un an à la TRIBUNE LYONNAISE, le prix du « Lyon-Revue » est réduit à 14 fr. au lieu de 20.

THÉÂTRES ET SPECTACLES

Grand-Théâtre.

Le public afflué de plus en plus aux représentations du Tour du Monde. Nous croyons savoir qu'en présence du succès de cet ouvrage, M. Dupont-Hilaire, propriétaire de ce grand matériel, a pu retarder de huit jours le traité qu'il avait passé avec le directeur d'une autre grande ville.

Ce soir, 30^e représentation du Tour du Monde.

Théâtre des Célestins

La Mascotte attendra ce soir sa 25^e représentation et son succès grandit encore. Il faut avouer qu'on ne saurait mieux chanter et jouer le rôle de Bettina que ne le fait Mlle Paola Marié, l'étoile de la troupe lyrique des Célestins. Espérons que Mlle Paola Marié restera longtemps parmi nous. Inutile de répéter les éloges que nous avons adressés aux interprètes de cet ouvrage: M. Tauffenberger, Jourdan, Mercier; Mmes Heumann, Vandaelen et Sivori.

Théâtre-Bellecour.

Aujourd'hui dimanche, la gentille diva des Bouffes, Mme Mary-Albert, et notre excellent ténorino Marcelin font leurs adieux au public lyonnais. A cet effet, le Théâtre-Bellecour donnera la dernière représentation de la Petite Mariée; le spectacle commencera à 7 heures 1/4 par les Crochets du Père Martin, drame.

Demain lundi, première représentation du Cabinet Pippin, comédie nouvelle en 3 actes. Prochainement, le Lycée de jeunes filles, vaudeville-opérette en 4 actes, musique de L. Grech, le grand succès du Théâtre-Cluny, dont les répétitions sont poussées avec la plus grande activité.

La célèbre troupe italienne d'opéra qui va commencer incessamment ses représentations au Théâtre-Bellecour est à peine annoncée, que déjà les feuilles de location se garnissent. Plusieurs abonnés ont déjà été faits. Nous prédisons à la direction de brillantes et fructueuses recettes. Les Lyonnais sont assouffis de musique et d'opéra.

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 10 heures à 5 heures.

Concert des Arnoneggi.

Nous rappelons à nos lecteurs que c'est dimanche prochain, 19 novembre, à une heure, qu'aura lieu au Grand-Théâtre le concert organisé par la Société des Arnoneggi, au profit de la Caisse de retraite des anciens légionnaires du Rhône, avec le concours de MM. Coquelin cadet et Baquet, de l'Opéra-Comique, de Mmes Paola Marié et Cottin, et différentes notabilités artistiques.

Cirque Rancy.

Les représentations équestres continuent toujours à être suivies, grâce aux nombreux changements dans les programmes de chaque soirée et aux réjouissances de tout genre qui se succèdent sans relâche dans ce vaste établissement.

Aujourd'hui samedi, représentation de gala pour la rentrée de M. Rancy aîné, qui présentera plusieurs groupes de chevaux dressés en liberté. — Les cinq frères Léopold paraîtront dans de nouvelles excentricités et la représentation sera terminée par une pantomime jouée avec le corps de ballet.

Demain dimanche, deux représentations, la première à 3 heures et la seconde, le soir, à 8 heures.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Le vendredi 8 décembre 1882, à une heure, il sera procédé publiquement, au chef lieu de l'Administration de l'Assistance publique, quai de Gesvres, 4, à l'adjudication au rabais, et sur soumissions cachetées, des fournitures suivantes nécessaires au service des hôpitaux et hospices civils de Paris, savoir: Herbes et Plantes médicinales, Drogues, produits chimiques, Matières et Substances diverses à livrer à la Pharmacie centrale des hôpitaux pendant l'année 1883.

Sucre raffiné, en pain, 52,700 kilogrammes, à livrer également à la Pharmacie pendant le premier trimestre 1883.

Spiritueux (20,000 litres d'alcool): 7,000 litres de rhum et 2,000 litres d'eau-de-vie, à livrer au même établissement pendant le premier trimestre 1883.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges de l'adjudication, au Secrétaire général de l'Assistance publique, quai Gesvres, 4, tous les jours non fériés, de 10 à 4 heures.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 19 au 25 novembre 1882.

Département du Rhône. — 20. Villefranche, Chatillon-d'Azergue, Cercis. — 22. St-Symphorien-sur-Coise, Saint-Nizier. — 23. Lamure, St-Clément-de-Vers, Saint-Clément-de-Vals, Gevnes, Limonest, St-Cyr-au-Mont-d'Or. — 25. Chambost-Longessaigne, Chenelette, Saint-Genis-Laval.

Département de l'Isère. — 19. Pommier. — 20. La Balme, Décines, l'Osier, Pont-de-Beauvoisin. — 22. Artas, Bressieux, St-Hilaire-de-la-S., Voiron. — 23. Rives Sablons, Brangue, Pont-en-Royan, la Côte-St-André, Beau-repaire. — 25. Heyrieu, Les Roches-de-Condrieu, St-Antoine, Virieu, Goncelin, le Touvet, Voreppe.

Département de l'Ain. — 20. Revonnas, Pont-de-Veyle, Contrevaux. — 21. Coligny, Neuville-sur-Ain, Villebois. — 22. Pouilly-St-Genis. — 23. St-Maurice-de-R. — 24. Poissiat. — 25. Tossiat, Belmont, Grans, Maximieux, St-Trivier-sur-M.

Département de Saône-et-Loire. — 19. Chateaufort. — 20. Ecuisses, Varenne-le-Grand, Mont-St-Vincent, Gueugnon. — 21. Dompierre, Chapelle-St-Sauveur. — 22. Chissey. — 23. Jancy. — 24. Lucenay, Bourbon-Lancy, Châteauneuf. — 25. Brancion, Épinac, Bois-St-Marie, Savigny-en-R.

Département de la Loire. — 19. Changy. — 20. Crézolles. — 22. Firminy, St-Rambert. — 25. St-Galmier, Villeret.

Département du Jura. — 12. Rulay, Les Deschaux. — 20. Salins. — 21. Toirette. — 23. Arlay, Moirans. — 24. Orgelet.

Département de la Drôme. — 20. Grignan, Saillans, Dieulefit. — 22. Etoile. — 24. Cunier, Allx. — 25. Die, Bourdeaux, Pierrelatte, Montélier, Moras.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 13 novembre 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS (Poids vif), PRIX extrêmes. Rows: Porcs, Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Mardi 14 novembre 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Jeu 16 novembre 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

Vendredi 17 novembre 1882

Table with columns: ESPÈCES, AMENÉS, PRIX DES 100 KILOS, PRIX extrêmes. Rows: Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Marchés aux Bestiaux de la semaine

Lundi, 13 novembre. — Nous avons eu 1,550 porcs au marché et un renvoi de 110. Mêmes prix qu'il y a huit jours, avec plus d'entrain. C-s cours prouvent que nous ne nous trompons pas en ne croyant à aucun mouvement dans l'un ou l'autre sens. Les porcs sont abondants dans nos campagnes et nous en avons expédié plusieurs wagons vers le Midi, mais surtout en qualité inférieure; car le Midi ne paye pas cher cette marchandise; il n'en donne que de 115 à 120 fr. sur certaines places. Comment écoulé dans cette direction nos porcs de choix de Bourgogne qui atteignent ici 130 à 131 fr. ?

Jeu 16 novembre. — La hausse s'est manifestée sans hésitation; elle a atteint 6 à fr par 100 kil. La moyenne a varié de 116 à 139 fr. Il est vrai que le petit nombre peut expliquer ces prix; on aurait donc tort de compter sur leur continuation certaines.

Marché du lundi 13 novembre

Table with columns: Charollais, Bourgogne, Bressans, Bourbonnais, Morvan, Divers. Rows: 430, 210, 460, 120, 160, 170.

BOEUF

Mardi 14 novembre. — Peu d'entrain, malgré le petit nombre (670) de bœufs amenés. Cette lourdeur, qui n'a cessé de peser sur le marché, a fait fléchir les cours, surtout vers la fin. La vente a même été très difficile. Cependant rien ne peut faire croire à la baisse, car les bœufs sont chers sur tous les marchés qui approvisionnent le nord. Nous allons bientôt recevoir les bœufs de la Comté, comme il arrivent tous les ans, et même du Dauphiné, car voilà les Charollais qui sont finis.

Vendredi, 17 novembre. — La hausse a repris, la vente a été active et les prix ont oscillé de 114 à 157 fr., ce qui indique une plus-value de 4 à 6 fr. par 100 kil. Ces variations indiquent que les cours sont à peu près fixés et que nous n'avons pas à redouter de brusques écarts.

Marché du mardi 14 novembre

Table with columns: Charollais, Bourgogne, Bressans, Bourbonnais, Auvergne, Italie, Divers. Rows: 250, 110, 60, 46, 70, 120, 14.

Marché du vendredi 17 novembre

Table with columns: Charollais, Bourgogne, Bressans, Bourbonnais, Auvergne, Italie, Bugey, Divers. Rows: 60, 65, 46, 30, 30, 26, 24, 45.

MOUTONS

Mardi, 14 novembre. — Il a été présenté 1292 moutons dont 380 sont restés invendus, à des prix variant de 145 à 180 fr. C'est le prix de mardi dernier. La plupart de ces moutons nous venaient de l'Auvergne et de l'Italie.

Jeu 16 novembre. — Le nombre est supérieur de 600 à celui de jeudi passé, et malgré cela les prix se sont facilement maintenus. Les premières qualités ont même été enlevées avec une hausse de quelques francs. Cependant les transactions manquaient de vigueur; on sentait une sorte de réaction de la part des baissiers.

Vendredi, 17 novembre. — Il nous est revenu 2129 moutons, dont 1450 n'ont pas trouvé acheteurs, et qui étaient le résultat des difficultés de la veille. Défaite laborieuse dans les mêmes prix, plutôt en baisse qu'en hausse.

Marché du jeudi 16 novembre

Table with columns: Charollais, Auvergne, Dauphiné, Italie, Divers. Rows: 460, 1750, 430, 2220, 916.

SUIFS

Cours de Lyon, 15 novembre. Suiifs en branche secs, 83 à 85 fr. Peaux de moutons sèches, de 1,65 à 1,85 le k.

SALAISONS ET SAINDOUX

Cours de Lyon. Voici les prix des nouvelles marchandises, pour le début de la saison.

Table with columns: Lard en bande, Lard nouveau, poitrine, Saïndoux nu, fondus, 1^{re} qual., Graine flambard, Pain saïné, Pain fraîche, Jambon blanc de Lyon, Saucisson de Lyon. Rows: 165 à 180, 180 à 190, 175 à 180, 65 à 70, 170 à 180, 165 à 170, 220 à 225, 6 à 8.

PATES ALIMENTAIRES. Pâtes Tarangoche, net. 75 fr. — Afrique, net. 65 fr. — marchandes. 68 fr. Prix faiblement tenus vu le manque d'affaires sur les blés.

VINS ET SPIRITUEUX

Lyon, le 15 novembre 1882. Vins Beaujolais 80, l'hectolitre. 60 à 70. Vins Beaujolais 81, 60 65. Vins Maconnais 81, 55 60. Vins Villefranche 81, 55 65. Vins Bugey 81, 50 60. Spiritueux. Esprit 3/6 Béliers à 86 degré, l'hect. 110 à 120. Esprit de marc, 95 98. Esprit Nord fin à 83 degrés, 65. Esprit Nord extra-fin, 67. Esprit de grains, 75 80. Esprit mauvais goût, 56.

MARCHÉ DE LA PÊCHERIE

Lyon, 15 novembre 1882. Carpes, le kilog. 4 » à 1 40. Brochets, » 4 75 » 2 25. Trachets, » 2 75 » 3 25.

GIBIER (halle des Cordeliers)

Lièvres, la pièce. 5 50 à 6. Perdreaux, 2 25 à 2 75. Bécasses, 4 25 à 5 50. Faisans, 5 » 6. Alouettes, 1 50 à 1 75.

FRUITS ET LEGUMES

Avis de la Maison J. BURDIN, commissionnaire, rue Claudia, 17. Cours du 17 novembre 1882. Petits pois d'Afrique, 100 k. 90 » 100. — de Châteaur-nard. 110 » 120. Haricots verts fins, d'Afrique. 70 » 80. — d'Hyères. 100 » 120. Haricots blancs à écosser. 40 » 50. Pommes Canada, Savoie, 1^{re} ch. 35 » 40. — ordinaires. 2^e ch. 25 » 30. — de Savoie. 12 » 15. — vigoureux. 35 » 40. Marrons de Vessaux. 25 » 27. Chataignes de l'Ardeche. 16 » 18. Chataignes d'Italie. 21 » 22. Noix sèches ordinaires. 40 » 45. — de Grenoble, extra. 70 » 80.

Table with columns: Coings ronds, toutes provenances, Choux-fleurs du Midi, Lièvres de pays, Perdreaux rouges de pays, Alouettes du Nord, Artichauts d'Afrique, de Perpignan. Rows: 20 » 25, 4 » 5, 6 » 7, 2 50 » 3, 2 25 » 2 50, 1 75 » 2, 3 » 3 50, 2 » 2 10.

MARCHÉ AUX GRAINS (GUILLOTIÈRE)

GRAINS & FARINES

Paris, 16 novembre.
FARINES DE CONSOMMATION. — Les affaires sont calmes; les prix néanmoins restent fermement tenus.
 157 kil. 100 kil.
 Marq. de Corbeil. 60 » 38 20 à 40 »
 Marq. de choix. 60 » 38 20 à 40 »
 Bonnes marques. 59 » 37 50 à 38 20 »
 Marq. ordinaires. 57 » 36 30 à 36 92 »
Le sac de 159 kil., toile à rendre, franco au domicile des acheteurs, au comptant avec 1/2 % d'escompte, ou à 30 jours sans escompte.
FARINES NEUF-MARQUES. — On a fait de la baisse hier, mais ce matin la hausse semble reprendre le dessus. De 56 50, où il était tombé, le cours du mois est revenu à 57 fr. et après la cote on trouve même peu de vendeurs au-dessous de 57 25. Le livrable est également ferme. On a payé les 4 premiers 55,50 et les 4 de mars à la dernière heure, 56,25.
Cours de cinq heures
 Novembre. 57 25 ..
 Décembre. 57 ..
 Janv.-Février. 55 50 ..
 4 premiers. 55 50 ..
 4 Mars. 56 25 ..
Le sac de 150 kil. brut, toile comprise, esc. 1/2 0/0

Dijon (Côte-d'Or), 14 novembre.
 Blé. 100 kil. 20 .. à 24 ..
 Seigle. 15 .. à 16 ..
 Orge. 14 .. à 15 ..
 Avoine. 15 .. à 16 ..
 Farines 1^{re} disponibles en boulangerie, 45 à 47 fr.; les 2^e, 3 fr. de moins les 125 kil. — Son, 10,50 à 11 50 les 100 kil. — Remoulages, 15 à 16 fr. les 100 kil. — Foin, 40 à 45 fr. les 500 kil. — Paille, 24 à 28 fr. les 500 kil.
Grenoble (Isère), 15 novembre.
 Blé. 100 kil. 25 .. à 26 ..
 Seigle. 19 .. à 20 ..
 Avoine. 18 50 à 19 50 ..
 Farine 1^{re}. 125 kil. 45 .. à 46 ..
 — ronde. 40 .. à 41 ..
 Pain, 30 à 40 c. le kil. — Son, 11 .. à 13 .. fr. 100 kil. — Foin, 7 .. à 8 fr. — Paille, 4 25 à 4 75 fr. — Mais de pays, 15 à 16 fr. l'hect. — Sarrasin nouveau, 12 à 13 fr. l'hect.
Montbrison (Loire), 14 novembre.
 Blé nouveau, 26 fr. — Seigle, 15 fr. — Avoine, 16 à 16,50 — Orge brasserie, 19 fr. — Sarrasin, 20 fr. — Noyaux, 140 fr. les 100 kil. — Farines premières, 43 à 44 fr. — Farines rondes, 40 à 41 fr. les 125 kil. — Pain, 0,40 et 0,35 le kil. — Sons, 11 fr. — Fleurage, 12 fr. — Pommes de terre, 5 fr. — Graines de colza, 34 les 100 kil.

Beaune (Côte-d'Or), 14 novembre.
 Avoine. 100 k. 16 .. à 17 ..
 Farines 1^{re}. 44 .. à 45 ..
 Farines rondes. 41 .. à 42 ..
 Blés. 23 .. à 24 ..
HUILES — PÉTROLES
Paris, jeudi 16 novem. — Cours commerciaux
HUILE DE COLZA. — Le marché reste calme et la tendance est un peu plus faible sur le mois courant qui se traite à 86 25.
 Le livrable en décembre, offert à 86 75, a quelques acheteurs à 86 50.
 Les 4 premiers mois, demandés à 86 75, sont tenus à 87 fr.
 Les 4 mois de mars restent sans affaires de 85 75 à 86 fr. et les 4 mois de mai se traitent à 85 25.
 On cote à midi 1/2 :
 Disponible. 86 25 à ..
 Livrable novembre. 86 25 ..
 — décembre. 86 75 86 50 ..
 — 4 premiers mois. 87 .. 86 75 ..
 — 4 mois de mars. 86 .. 85 75 ..
 — 4 mois de mai. 83 25 ..
 Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0.
 Les affaires sont peu animées après la cote et la clôture n'apporte aucun changement dans les prix.
COLZA ÉPURÉE, suivant marques et suivant logement, les 100 kil., 91 50 et 94 50.
LIN. — Le courant du mois est plus ferme; le livrable reste calme et sans variation.
 Disponible. 62 .. à 62 25 ..
 Livrable novembre. 62 .. à 62 25 ..
 — décembre. 62 .. à 62 25 ..
 — 4 premiers mois. 61 75 62 ..
 — 4 mois de mars. 62 .. à 62 50 ..
 — 4 mois de mai. 62 .. à 62 50 ..
 Les 100 kil. net, fût compris, escompte 2 %.
PÉTROLE. — Prix bien tenus.
 Disponible. 52 50 à 54 ..
 Essence de 700 à 710, disp. 60 .. 62 ..
 On cote au détail à l'hectol. :
 Pétrole raffiné, disponible. 43 .. à 45 ..
 — livrable. 43 .. à 45 ..
 Marque Luciline prise à Paris ou Rouen :
 Disponible. 43 .. à 45 ..
 Essence lavée disponible. 42 .. à 44 ..
Rouen (Seine-Inférieure), 14 novembre.
 Huile de colza disp. et courant. 83 50 à ..
 — novem.-décem. 86 75 ..
 — 4 premiers mois 87 ..
 Huile de lin. 61 75 ..
 — d'arachides à fabriquer. 75 .. 70 ..
 Tourteaux de colza indigène. 17 .. 16 75 ..
 — de lin. 19 ..

Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 novembre.
HUILE D'OLIVE COMESTIBLE. — Les 100 kil. Aix surfine, 180 à .. — Aix fine, 160 à .. — Bari AA vieille, 135 à 145. — Bari A vieille, 130 à .. — Bari 1 vieille, 120 à .. — Bari 2 vieille, 110 à 115. — Toscane surfine, 190 à .. — Toscane fine, 170 à .. — Toscane mi-fine, 150 à ..
 Les 100 kil., fût perdu, esc. 1 p. 100, bonification de 3 fr. 50 par 100 kil. pour droit de douane.
 Var surfine, 125 à 130 — Var fine, 100 à 110. — Huile manège toute provenance, 85 à 90. — Tunis fine, 84 à .. — Tunis surfine, 88 à 90.
HUILES DE GRAINES COMESTIBLES. — Calmes Les 100 kil.
 Sésame surfine Levant, 103/108. — Sésame Bombay, 85/90. — Sésame Kurrachée, .. — Sésame fines 2^e Levant. 78/.. — Sésame 2^e Bombay, 69/.. — Sésame Calcutta, 70/.. — Arachide surfine. Esp. 148/.. — Arachide Rufisque, 145/.. — Arachides surfine Gambie, 90/5. — Arachide surfine Cazamane, 75/.. — Arachide Décort., 74/.. — Arachide Rio Nunez, 100/105 — Pavot surfine, 72/.. — Coton surfine, 75/105
HUILES DE GRAINES LAMPANTES.
 Les 100 kil.
 Sésames, 66/.. — Arachides, 72/.. — Colzas brutes, 78/.. — Colzas épurées, 84/.. — Ravison brute, 66/.. — Ravison épurée, 72/.. — Lin bruyé, 72/.. — Lin Roumélie, 72/..
 Nota. — Ces prix s'entendent pour la marchandise nue, au comptant.

En vins, même position calme sur les qualités secondaires, meilleure tenue sur les premiers choix.
 Roussillon, 13 à 14 .. 38 .. 42 ..
 Narbonne, 12 à 13 .. 33 .. 40 ..
 Montagne super., 11 à 12 .. 28 .. 32 ..
 Aramons super., 9 à 10 .. 23 .. 27 ..
 L'hectolitre nu à la propriété.
Lille (Nord), 16 novembre.
ALCOOL. — Faibles. Disponible betterave, 47 50; courant, 47 50; 4 premiers, 51 fr.; 2 premiers, 48 fr. Les 3/6 extra-fins et surfin font prime de 3 à 4 fr. l'hectolitre.

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS
Paris, le 16 novembre
 Le cours officiel des suifs frais fondus de boucherie a été fixé aujourd'hui à 10 fr. hors Paris, soit sans variation sur le cours précédent.
 Le suif fondu est à 114 fr., dans Paris.
 Suif en branches (rendement moyen de 75/100), 76,50.
Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 nov.
SUIFS: De Pays, 401. — Mouton Plata, 401. — Bouff Plata, 108. — Russie, m. — Amérique prime city, 409. — Amérique western, 410.
SAINDOUX ET SALAISONS. — Selon marque, entrepôt d'octroi.
 Saindoux raffiné en tierçons, 157 à 159. — Raffiné frequins 160 à 162. — Raffiné cuveaux, 163 à 165. — En panes salées, ... à ... — En panes non salées, ... à ...
CAFÉS ET CACAO
Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 novembre.
CARFÈS BON GOUT. — Bien tenus.
 Voici nos cours par 50 k. ent. esc. 1 à 2 p. 0/0.
 St-Domingue, sup., 57 à 60. — Saint-Domingue ordinaire, 44 à 50. — Maracaibo, 50 à 54. — Bourbon pointu, 85 à 95. — Moka trié, 130 à 138. — Puerto-Rico, 85 à 95. — Guayra gragé, 65 à 70. — Guayra non gragé, 50 à 54. — Guatemala, 53 à 57. — Mysore trié, 87 à 92. — Malabar natif, 71 à 76. — Ceylan — plantat. tr. et cl., 85 à 100 à .. — Ceylan tr. et cl., .. à .. — Costa-Rica gragé, .. à .. — Java bon ordinaire, 60 à 72. — Demerary, W. J., 85 à 100. — Bouthyne, 50 à 53. — Manille, 53 à 60.
Bordeaux (Gironde), 15 novembre.
CAFÉS. — Calmes, prix sans changement. On a vendu 318 sacs Guayra et Puerto-Cabello non gragé à 87,50; Rio-Janeiro non lavé à 46 fr.; et 20 quarts Bonifleur à prix secret.
CACAO. — Marché ferme aux cours précédents. On a vendu 150 sacs Guayra-Machala de 74 à 75 fr. et Caraque à 102 50 les 50 kil. entr. Aux enchères publiques, on a vendu 101 sacs Puerto-Cabello de 154 à 190 fr. les 50 kil. entr.

SUCRES & MÉLASSES
Paris, 16 novembre. — Cours commerciaux.
SUCRES. — Légère baisse. Affaires assez nulles.
 Disponible. 60 .. à 59 87 ..
 Courant. 60 .. à 59 87 ..
 4 d'octobre. 60 37 ..
 4 premiers. 61 75 ..
 (Les 100 kil. net, en gare ou entrep., esc. 1/2 0/0)
SUCRES RAFFINÉS. — Les prix sont sans variation.
 Marque C. Say. 110 .. à ..
 Autres marques. 119 .. 100 ..
 Les 100 kil. par 200 pains au moins, 50 c. de plus par quantités inférieures, pris dans l'usine.)
MÉLASSES. — Mêmes prix.
 Livrable. 11 50 à 12 50 ..
 Livrable 1882. 11 ..

FRUITS SECS
Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 novembre.
NOISSETTES de Sicile (b. de 100 kil.). 63 ..
 de Naples, .. 42 ..
 de Tarragone, .. 58 ..
 de Trébizonde, .. 48 ..
 cas. de Naples, .. 135 ..
 Tarrag., .. 135 ..
 Trébiz., .. 125 ..
FIGES Cozenza façon, carb. de 25 k. 35 ..
 Rosa. 38 ..
 Vraies Cozenza. 45 ..
 supérieures. 52 ..
 de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10/0. 105 ..
 de Mayr, c/de 10 k. t. 12/0. 44 ..
 de Bougie, valises de 25 à 30 k. 27 ..
 Dellys, valises de 25 à 30 k. 26 80 50 ..
 Espagne, à distillerie. 18 ..
PRUNEAUX Fleuris, à dist. 70 à 80 k. t. 10 0/0. 170 ..

DIVERS
Marseille (Bouches-du-Rhône), 15 novembre.
RIZ. — Nous cotons les 100 kil. en sacs.
 Riz de Bologne, 50 à .. — Riz glace, 41 50 à ..
 Riz ecume (8 étoiles), 39 .. — Rizon (6 étoiles), 38 .. à .. — Riz Rangoon extra. 29 .. à .. — Riz Rangoon, n° 1, 28 .. à .. — Riz Rangoon brisé. 25 .. — Riz de Saigon, en tiers, ..
POIVRES. — Fermes.
 Nous cotons par 50 kil. ent. esc. 2 p. 0/0.
 Poivre blanc Singapour, 125 à 130. — Poivre blanc Penang, 118 à 125. — Poivre noir Tellichery, 80 à 83. — Poivre noir Singapour, 74 à 75. — Poivre noir Sumatra, 67 à 70. — Poivre noir Java, 68 à 71. — Poivre noir Saigon, 70 à 72.
Le Gérant : C. BAUDOIN.
 Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

A VENDRE
 En bloc ou en détail
MATÉRIEL DE BOUCHERIE
 Composé de : un beau plot, une table en marbre, une petite grille, etc., etc.
 S'adresser au bureau du journal, de 2 à 5 h. du soir.
BONNES OCCASIONS
A CÉDER
 Un comptoir bien situé, prix : 17,000 fr.; bénéfices, 5,000 fr.; agencement neuf.
 Un fonds de liqueurs, gros et demi-gros, ancien; prix : 8,000 fr.
 Pour renseignements, s'adresser à l'office de publicité, 32, rue Centrale.

RIVOIRE
 MENUISIER EN TOUS GENRES
 Plots bois debout pour la Boucherie
 Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon
 Près le marché aux bestiaux
LYON-VAISE
ON DEMANDE un commanditaire associé ou intéressé, un apport garanti pour extension à donner à industrie spéciale brevetée.
 S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise, rue Centrale, 32.

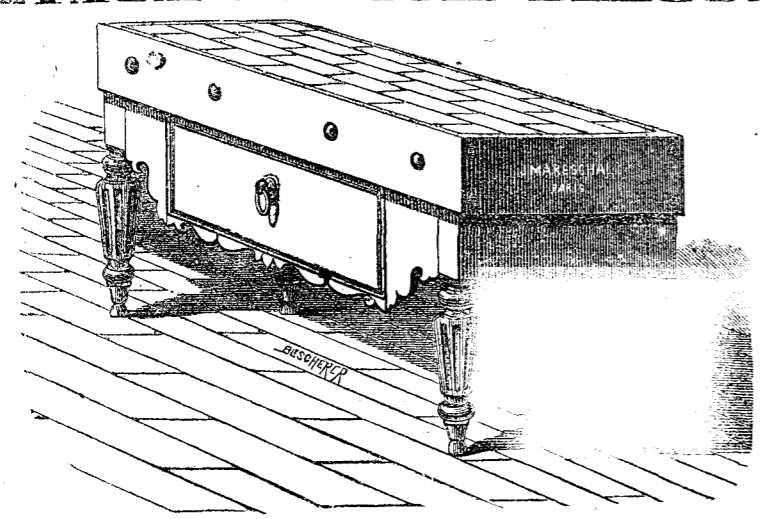
CASINO DE VAISE
 BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
 Pont d'Euilly (Station des tramways)
DIMANCHE 19 NOVEMBRE
 L'on ne pourra se priver d'aller voir cette **SOIRÉE EXTRAORDINAIRE**
 SUCCÈS DE
M. SAINT-FÉLIX, comique excentrique danseur du Pavillon de l'Horloge, à Paris.
 DÉBÜTS DE
M. Claude GAUTHIER, le baryton aimé des Lyonnais, sortant du Casino de Lyon
Mme SAINT-FÉLIX, romancière des grands concerts de Paris.
Mme EUGÉNIE, comique excentrique
M. BLEIN, l'homme aux trente-six têtes, jongleur américain.
 Opérettes, duos, romances, scènes à transformations, pantomimes, etc.
 Bureau à 7 h. — Rideau à 7 h. 1/2
 MÊME PROPRIÉTÉ
 Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle de danse, Salle de réception, Salons de sociétés, Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

BALAND AINÉ
 TAILLANDIER
 USINE chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 22
 PRÈS LE MARCHÉ AUX BESTIAUX
LYON-VAISE
 Spécialité de TAILLANDERIE pour Bouchers, Charcutiers, Cuisine, etc.
ÉTAUX de Paris en bois debout à l'usage des bouchers, charcutiers, restaurateurs
FABRIQUE D'OUTILS EN TOUS GENRES
 Aiguillage tous les jours de toutes sortes de pièces
INSTRUMENTS ET OUTILS POUR L'AGRICULTURE

LYON AU ROSBIF LYON
 GRANDS
ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON
C. GAILLETON
 7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache
 42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
 QUAI de la PÊCHERIE, 4, près la gare Saint-Paul (Terreaux)
SALONS DE FAMILLE
 NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les **Bouillons Duval**, en si grande réputation à Paris
 ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT de VINS : Vente en gros, rue Cavenne, 14

Vente de Fonds de Commerce
GRAND BUREAU DE PLACEMENT
 DES DEUX SEXES
KLEIN et Co, rue Dubois, 27
 près le Crédit Lyonnais.
 MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers porteurs de bons certificats seront placés gratuitement.
 Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.
A VENDRE 30 FONDS DIVERS
 dans tous les prix.

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie
BUREAU DE PLACEMENT
 Des Garçons Bouchers et Charcutiers
J.-M. MICHON
 21, Chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 21, LYON-VAISE
 Ouvert les jours de marché, de 9 à 2 heures
 SUCCURSALE : 48, rue Saint-Jean, 48, LYON
 A vendre, pressé, bon fonds de Boucherie, centre de la ville, pour cause de maladie. — Bonnes conditions. — Prix modérés.
Fonds de Boucherie centre de Lyon. — Location : 800 fr. — Patente : 180. — Affaires : 1 boeuf 1/2, 8 moutons et 4 veaux. — Prix : 7,500.
 Plusieurs fonds de Boucherie et Charcuterie à vendre à Lyon et dans les environs, depuis 3,000 jusqu'à 20,000 fr.; bonnes occasions.
Occasion. (Ville voisine — Après fortune). Boucherie. — Affaires : 3 boeufs, 10 moutons et 10 veaux. — Location : 750 fr. Patente : 80 fr. — Bail : 15 ans. — Prix : 10,000 fr. — Facilités de paiement.

Diplôme d'honneur (Grand Prix) Exposition Internationale 1879
JULES MARESCHAL, A PARIS
 185, Rue d'Allemagne (dans l'impasse)
INSTALLATIONS, MACHINES et OUTILLAGE pour BOUCHERS et CHARCUTIERS
ÉTAUX EN BOIS DEBOUT

 On fabrique les étaux montés de tous genres et de toutes dimensions en longueurs, largeurs et épaisseurs à la demande des clients. — On livre également des ÉTAUX NUS, c'est-à-dire sans la monture.
 Prix compris les quatre équerres aux centimètres.
 En 20 centimètres d'épaisseur et 60 centimètres de large 45 fr. le mètre.
 En 25 — — — — — 59 fr. —
 En 30 — — — — — (double face) et 60 cent. de large 79 fr. —
 En 50 — — — — — 125 fr. —
 Grilles et fermetures d'hiver en fer, du genre le plus moderne. — Tables en fer à dessus de marbre de toutes dimensions. — Treuils fixes et treuils roulants pour abattoirs, etc., etc.
 On peut traiter par correspondance. — Pour les grilles la maison envoie un employé pour prendre les mesures sur place et donner le prix d'avance.
 Représenté à LYON, par MM. H. SAURET-GILLON et Co
 70, COURS LAFAYETTE.

LE CRÉDIT VIAGER
 Compagnie d'Assurances sur la Vie
 Sous le Contrôle du Gouvernement
 FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854
CAPITAUX DE GARANTIE : 32 MILLIONS
 Opérations réalisées. 242 Millions.
 Capitaux payés aux assurés et aux rentiers. 42 Millions.
Rentes viagères
 aux taux de 10, 12, 15 p. 0/0.
 Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.
 Moyennant une prime unique de 4,050 francs ou 20 primes annuelles de 80 francs, tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayants droit une somme de 10,000 francs.
ASSURANCES EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS
 Pour tous renseignements, s'adresser à Paris, 92, rue de Richelieu.
 A Lyon : MM. BRANCIARD, 6, rue de la République; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-de-Ville.

LE SAVON PHÉNIQUE
 de L. FOUGEROUX, de Lyon
 Se recommande par son principe anti-épidémique. Il opère avec succès contre les engelures, croûtes, coupures, boutons et toutes maladies de peau provenant de l'acreté du sang.
Indispensable dans la toilette intime, il préserve des maladies contractées surtout en voyage par le contact des linges ou objets malpropres.
 En vente chez les Pharmaciens, Herboristes et Parfumeurs.
 (Boîte : place des Terreaux, 2).

Agence d'Affichage et de Publicité
J. MALIGNON
 Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres de décès. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection d'Adresses manuscrites.
IMPRESSIONS EN TOUS GENRES
 LYON — 36, RUE GROLÉE, 36 — LYON

ASTHME & CATARRHE
 Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 2 fr. la Boîte
 OPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ERPIC, 109, rue de Valenciennes.
IMPRIMERIE P.-M. PERRELLON
 Grande rue de la Guillotière, 28
 Lettres de décès, de faire part, Circulaires, Factures, Mémoires, Prospectus
Affiches de toutes dimensions